

Les déchets ménagers, une source d'énergie

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, notre collectivité fait face à une étape majeure : la fermeture du site d'enfouissement d'Aboncourt, jusqu'ici utilisé pour traiter nos ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées en porte-à-porte.

Cette fermeture marque un tournant dans la gestion des déchets pour l'Arc Mosellan. Afin de répondre à cette situation, un nouvel exutoire a été sélectionné par appel d'offre pour accueillir et traiter ces flux de déchets non recyclés.

Suivez les élus de l'Arc Mosellan lors de leur visite de l'incinérateur situé à Neunkirchen en Sarre (Allemagne). Pour visualiser la vidéo de la visite de l'installation, flashez ce code !



Contact presse :

Service communication de l'Arc Mosellan
Sandra MONNEAU
Tél. : 07 84 75 58 22
Mail : sandra.monneau@arcmosellan.fr



Elus de la CCAM : Bernard DIOU, Vice-Président en charge des déchets, Pierre KOWALCZYK, Vice-Président en charge du numérique, SIG et urbanisme, Isabelle CORNETTE, Vice-Présidente en charge de la transition énergétique.

Les déchets ménagers, une source d'énergie

Pour traiter les 6 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles provenant de l'Arc Mosellan par an, la société EEW (Energy from waste) assure un fonctionnement en continu de ses installations composées de deux lignes de traitement identiques. À partir de la salle de contrôle-commande, les techniciens approvisionnent les fours, contrôlent et optimisent les paramètres de combustion, de production de vapeur, et de dépollution des gaz. Un dispositif performant filtre de manière optimale les fumées. La réglementation soumet un contrôle strict et précis des émissions générées par l'incinération des déchets.

La tarification incitative, un pas en avant vers la réduction des déchets

Depuis la mise en place de la Tarification Incitative, les résultats montrent un bel effort collectif. En effet, nous avons observé une réduction de plus de 20 % des tonnages d'ordures ménagères collectées, accompagnée d'une augmentation du geste de tri de 19 %. Par ailleurs, les sorties de bacs diminuent également, un autre indicateur encourageant qui témoigne de l'engagement de chacun à produire moins de déchets.

Et concernant les biodéchets ?

Enfin, en ce qui concerne la gestion des biodéchets, l'Arc Mosellan continue d'accompagner les usagers, et notamment les habitants en appartement, en facilitant la mise en place de composteurs collectifs. Cette solution permet à tous de s'impliquer dans la réduction des déchets organiques, tout en favorisant un mode de gestion plus écologique et circulaire. Le service déchets reste à l'écoute de toute demande.